

# DÉLIBÉRATION

## ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL OFFICE DE TOURISME BUGEY SUD GRAND COLOMBIER DU 15 JANVIER 2026

**Délibération n°:** D-2026-01

Le 15 janvier 2026 à 18h00, le comité directeur, légalement convoqué, s'est réuni en séance à la Mairie de Saint-Germain-les-Paroisses, sous la Présidence de M. Régis CASTIN.

**Nombre de Membres :**

En exercice : 20  
Présents : 8  
Votants : 8

**Date de convocation :** le 05 janvier 2026

**Secrétaire de séance :** Cyril BERTHELET

### Collèges des représentants de la Communauté de communes

#### Présents

CASTIN Régis
ROPELE Jean-Pierre
SERPOL Robert
CLUZEL Annie

#### Excusés

GODET Pauline
ROCHE Jean
PONCY Daniel
GUILLAND Marc
VERGAIN Thierry
BAL Serge

#### Absents

MEURIAU Annie
GUITTET Thierry

### Collège des représentants des professions, organismes et associations intéressés par le développement du tourisme

#### Présents

MARTIN-BARBAZ Denis
BERTHELET Cyril
PERRET Alain
PELLISSIER Michel

#### Excusés

DESMOUCELLES Laura
BELLEMIN Christophe

## Absents

TETAZ Nicolas
CHAPELAN Rémi

### **Objet : nouveaux produits boutique OT**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Directeur doit informer le Comité de Direction, à chaque séance, des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties (délibération n° D-2016-03 en date du 26 octobre 2016 complétée par les délibérations n° D-2017-25 en date du 28 février 2017 et D-2020-89 du 03 décembre 2020).

Produit / prestation	Prix de vente HT	Prix de vente TTC
Horizon Bugiste - sous verre Lac du Bourget	6,50 €	7,80 €
Horizon Bugiste - sous verre Grand Colombier	6,50 €	7,80 €
Horizon Bugiste - sous verre Glandieu	6,50 €	7,80 €
Horizon Bugiste - sous verre Chanaz	6,50 €	7,80 €
Horizon Bugiste - sous verre Vignes	6,50 €	7,80 €
Horizon Bugiste - sous verre Chanduraz	6,50 €	7,80 €
Horizon Bugiste - sous verre ViaRhôna	6,50 €	7,80 €
Horizon Bugiste - sous verre Lac de Barterand	6,50 €	7,80 €
Horizon Bugiste - pack de 4 sous-verre	23,75 €	28,50 €
Horizon Bugiste - pack de 6 sous-verre	32,50 €	39,00 €
Horizon Bugiste - pack de 8 sous-verre	40,83 €	49,00 €
Imprimerie Gonnet - Magnet Bugey-Sud 10,5 x 7,5 cm	4,17 €	5,00 €
Imprimerie Gonnet - Magnet Bugey-Sud 10,5 x 7,5 cm - Lot de 2	7,50 €	9,00 €
Imprimerie Gonnet - Magnet Bugey-Sud 10,5 x 7,5 cm - Lot de 4	15,00 €	18,00 €
Imprimerie Gonnet - Magnet Bugey-Sud 10,5 x 7,5 cm - Lot de 6	22,50 €	27,00 €
Imprimerie Gonnet - Magnet Bugey-Sud 10,5 x 7,5 cm - Lot de 8	30,00 €	36,00 €
Imprimerie Gonnet - Magnet Bugey-Sud 10,5 x 7,5 cm - Lot de 10	37,50 €	45,00 €

### **Après en avoir délibéré, le Comité de direction à l'unanimité :**

- **VALIDE** les acquisitions de produits et leurs prix,
- **AUTORISE** la Directrice à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, le dit jour 15 janvier 2026  
au registre sont les signatures

Acte rendu exécutoire le 16 janvier  
2026 après dépôt en sous-préfecture

Pour extrait conforme et certification du caractère  
exécutoire de l'acte, le 16 janvier 2026.

Le Président, Régis CASTIN



Accusé de réception en préfecture  
001-824053292-20260115-2026-01-DE  
Date de réception préfecture : 16/01/2026

## DÉLIBÉRATION

### ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL OFFICE DE TOURISME BUGEY SUD GRAND COLOMBIER DU 15 JANVIER 2026

**Délibération n°:** D-2026-02

Le 15 janvier 2026 à 18h00, le comité directeur, légalement convoqué, s'est réuni en séance à la Mairie de Saint-Germain-les-Paroisses, sous la Présidence de M. Régis CASTIN.

**Nombre de Membres :**

En exercice : 20  
Présents : 8  
Votants : 8

**Date de convocation :** 05 janvier 2026

**Secrétaire de séance :** Cyril BERTHELET

#### Collèges des représentants de la Communauté de communes

##### Présents

CASTIN Régis
ROPELE Jean-Pierre
SERPOL Robert
CLUZEL Annie

##### Excusés

GODET Pauline
ROCHE Jean
PONCY Daniel
GUILLAND Marc
VERGAIN Thierry
BAL Serge

##### Absents

MEURIAU Annie
GUITTET Thierry

#### Collège des représentants des professions, organismes et associations intéressés par le développement du tourisme

##### Présents

MARTIN-BARBAZ Denis
BERTHELET Cyril
PERRET Alain
PELLISSIER Michel

##### Excusés

DESMOUCELLES Laura
BELLEMIN Christophe

## Absents

TETAZ Nicolas
CHAPELAN Rémi

**Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2026 et rapport annexé conformément à l'article 107 de la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.**

En introduction, le Président expose les points suivants :

- Les obligations légales du Débat d'Orientations Budgétaires relatifs à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par la loi du 7 août 2015 (loi NOTRe) :

La tenue du DOB est obligatoire « dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8".

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

- Les objectifs du Débat d'Orientations Budgétaires :
  - De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.
  - D'être informés sur l'évolution de la situation financière de l'EPIC.

L'article 107 de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 modifie les présentations du DOB puisqu'il doit faire l'objet désormais d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi notamment :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- une présentation de la structure des dépenses et des effectifs
- la structure de la dette.

En outre, le périmètre l'EPIC Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier comptant plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, ce rapport comprend également une présentation de la structure des effectifs et de son évolution, ainsi que des éléments relatifs aux dépenses de personnel, de rémunération, d'avantages en nature ou encore de temps de travail.

Les dispositions issues des articles L. 2311-1-2 du CGCT (rapport sur l'égalité femmes et hommes) et L. 2311-1-1 du CGCT (rapport sur la situation en matière de développement durable) ne concernent pas l'EPIC Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier, celui n'étant pas un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Ce rapport est annexé à la présente délibération relative au Débat d'Orientations Budgétaires et sera transmis dans un délai de 15 jours aux représentants des collèges de l'EPIC Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier.

Le Président présente le bilan de l'année écoulée, les orientations et présente les bases de la construction du budget 2026.

**Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le comité directeur :**

- Donne acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026,
- Annexe le rapport demandé par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République à la présente délibération,
- Autorise la Directrice à signer tout document utile.

*Ainsi délibéré, ledit jour 15 janvier 2026  
au registre sont les signatures*

*Acte rendu exécutoire le 16 janvier  
2026 après dépôt en sous-préfecture*

Pour extrait conforme et certification du caractère  
exécutoire de l'acte, le 16 janvier 2026.

Le Président, Régis Castin



# Rapport d'orientation budgétaire 2026



OFFICE DE TOURISME  
**BUGEYSUD**  
GRAND COLOMBIER

## Office de Tourisme Bugeysud Grand Colombier

### Rapport d'orientation budgétaire 2026

(art. L. 2312-1, al. 1 et 2 CGCT)

Rapport annexé au DOB du 15 janvier 2026 de l'EPIC de l'Office de Tourisme Bugeysud Grand Colombier en application de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Par courrier du 26 décembre 2016, la Direction des relations avec les collectivités locales de la Préfecture de l'Ain attirait l'attention des collectivités concernant la procédure de vote des budgets et en particulier sur les nouveautés issues de la loi du 15 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République (NOTRe) et ses décrets d'application.

Les dispositions de l'article L. 2312-1 du CGCT imposent désormais au président de l'établissement public de présenter à son organe délibérant un rapport qui servira de base aux discussions. Ce rapport présentera notamment :

- *Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes (en fonctionnement et en investissement), des concours financiers, de la fiscalité, des relations financières avec les EPCI de rattachement ;*
- *Les engagements pluriannuels avec les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes ;*
- *La structure et la gestion de l'encours de la dette.*

Ces différents éléments permettront d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'encours de la dette à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

En outre, pour les établissements publics de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants (donc l'EPIC de l'Office de Tourisme Bugeysud Grand Colombier), ce rapport comporte également :

- *Une présentation de la structure des effectifs et de son évolution au cours de l'exercice concerné par le projet de budget ;*
- *Les dépenses de personnel comportant des éléments de rémunération (traitements indiciaires, régimes indemnitaires, avantages en nature, temps de travail) et leur évolution au cours de l'exercice concerné par le projet de budget.*

Ce rapport doit être transmis aux membres du comité directeur dans un délai de 15 jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

## Contexte général :

En 2024, activité touristique en hausse de 1 % par rapport à la saison 2023.

Le secteur montagne est à nouveau impacté par un enneigement de très courte durée. Les questions de mutation des activités hivernales vers des activités 4 saisons est au cœur des débats.

De mars à juin, le territoire connaît une fréquentation touristique dans le vert, avec un pic en mars à + 26,6 % vs 2023. Le mois de juillet est marqué par un arrêt brutal de la fréquentation dû à des facteurs externes : inflation, météo mitigée, JO Paris 2024 mais surtout instabilité politique avec la dissolution de l'Assemblée Nationale. Belle reprise de l'activité touristique en août avec + 16 % de fréquentation vs 2023. La météo chaude mais pas caniculaire favorable aux sorties. Dès septembre, la rentrée est marquée par le retour des problématiques d'instabilité politique qui mine le moral des français. Les vacances de la Toussaint sont plutôt moroses avec des consommateurs attentistes. Il faut attendre novembre et les premières lueurs du froid et de neige pour redynamiser l'activité touristique avec un + 19,8 % vs 2023.

Le montant de la taxe de séjour est en forte hausse par rapport à l'année antérieure (80 595,49 € en 2023 vs 118 390,52 € en 2024). Des sommes jusqu'alors non-perçues depuis plusieurs années, ont pu être collectées grâce au travail du service comptable de la CC Bugey-Sud.

Concernant l'accueil/Information des visiteurs :

- Bureau de Belley : - 14,48 % de personnes accueillies par rapport à 2023, pour 249 jours d'ouverture (vs 244 jours en 2023)
- Bureau des Plans d'Hotonnes : + 24,62 % de personnes accueillies par rapport à 2023, pour 189 jours d'ouverture (93 jours en 2023).
- Bureau de Champagne-en-Valromey : - 48,12 % de personnes accueillies par rapport à 2023 pour 22 jours d'ouverture (vs 50 jours en 2023).
- Bureau de Culoz : - 42,75 % de personnes accueillies (rappel : accueil du Tour de France en 2023).

Les collaborations avec la Communauté de communes Bugey-Sud se poursuivent grâce à des projets communs avec les services :

- Tourisme-Culture-Patrimoine : poursuite des missions menées en lien avec le projet de territoire et accompagnement dans la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire,
- Agriculture : réflexions autour de l'événement grand public « Les Pieds dans le Local »,
- Economie : travaux lancés autour du thème du tourisme d'affaires avec un projet d'édition d'une brochure dédiée.

En termes de ressources humaines, l'équipe de l'Office de Tourisme a été en sous-effectif pendant 11 mois sur les missions supports (licenciement d'un collaborateur).

L'ouverture des 4 bureaux d'informations touristiques a été assurée avec certaines difficultés. L'équipe du pôle accueil est devenue trop petite pour assurer l'ouverture annuelle de deux BIT (Belley et Les Plans d'Hotonnes).

En 2025, activité touristique en hausse de 0,6 % au 31 octobre 2025.

Le secteur montagne est impacté par l'absence récurrente de neige et par le désengagement annoncé du Département de l'Ain dans le financement du Syndicat Mixte du Plateau de Retord. Le développement des activités 4 saisons reste la seule alternative pour maintenir des activités économiques sur cette zone géographique et faire face au changement climatique.

Les ailes de la saison estivale sont des périodes porteuses :

- Le printemps 2026 (avril à juin) : + 30 % de fréquentation touristique
- L'automne 2026 (septembre et octobre) : + 5 % de fréquentation touristique

Le montant de la taxe de séjour est en baisse par rapport à l'année antérieure : 102 862,12 € en 2025 vs 118 390,52 € en 2024. Cette baisse s'explique par le fait qu'en 2024, la CC Bugey-Sud par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme, avait travaillé au recouvrement de sommes jamais réclamées auprès de certains opérateurs touristiques. En 2025, un travail a été lancé du côté de l'Office de Tourisme pour mieux optimiser la collecte de la taxe de séjour. Nous espérons les premiers effets dès 2026.

Concernant l'accueil/Information des visiteurs :

- Bureau de Belley : - 16,08 % de personnes accueillies par rapport à 2024, pour 243 jours d'ouverture (vs 249 jours en 2024)
- Bureau des Plans d'Hotonnes : - 25,69 % de personnes accueillies par rapport à 2024, pour 189 jours d'ouverture (189 jours en 2024).
- Bureau de Culoz : - 11 % de personnes accueillies par rapport à 2024.
- Mise en sommeil du bureau de Champagne-en-Valromey

Chaque année, nous constatons :

- Une baisse de fréquentation des bureaux d'informations touristiques (phénomène national),
- Une augmentation de la part digitale dans le travail du pôle accueil et information avec + 4,29 % de fiches APIDAE en gestion (5 958 fiches au 31 décembre 2025).

Les collaborations avec la Communauté de communes Bugey-Sud se poursuivent grâce à des projets transversaux avec les services :

- Tourisme-Culture-Patrimoine : poursuite des missions menées en lien avec le schéma touristique, accompagnement dans la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire, participation à l'étude sur l'hébergement touristique...
- Agriculture : événement grand public « Les Pieds dans le Local » spécial producteurs locaux, diffusion de la carte des producteurs de la CC Bugey-Sud,
- Economie : édition de l'édition 1 de la brochure « tourisme d'affaires »

En termes de ressources humaines :

- 1<sup>er</sup> trimestre : départs de 2 collaborateurs du pôle accueil (rupture conventionnelle et démission),
- En avril 2025 : arrivées de 2 collaborateurs au pôle accueil en CDD 6 mois
- En octobre 2025 : CDIisation de l'un des 2 CDD + prolongation en CDD 3 mois pour l'autre (qui souhaitait réaliser un projet personnel à l'étranger dès 2026).
- En novembre 2025 : passage à un CDI 28h au lieu d'un CDI 24h d'Isabelle Châtelan
- En décembre 2025 : arrivée d'1 collaborateur en CDD 6 mois au pôle accueil

La saison 2025 a permis de retrouver une stabilité dans l'effectif et d'assurer l'ouverture des bureaux de Belley et des Plans d'Hotonnes (avec des ajustements).

## **I. Orientations budgétaires pour 2026**

### **Contexte :**

Dès 2024, l'Office de Tourisme a procédé à la refonte de ses supports de communication en réponse aux attentes des touristes et aux besoins des conseillers en séjour. Une refonte toujours très bien accueillie par le grand public, les partenaires économiques et institutionnels de l'Office de Tourisme.

Les bureaux d'informations touristiques connaissent depuis plusieurs années, une baisse de leur fréquentation (tendance nationale) au profit d'une augmentation du travail en digitalisation (+ 4,39 % de fiches APIDAE prises en charge par le pôle accueil et information en 2025 vs 2024). Un travail autour des questions de diffusion de ces documents promotionnels a ainsi, été lancé dès 2025 afin de repenser le schéma de diffusion de l'information et imaginer de nouvelles stratégies.

Le développement de la boutique souvenirs de l'Office de Tourisme se poursuit. La saison 2025 a permis d'inscrire les comptoirs d'artisanat local et l'épicerie fine dans l'écosystème local. Cette vitrine de territoire participe à la promotion des savoir-faire, thématique importante pour Bugey-Sud.

Dès le printemps 2026, l'Office de Tourisme et le service tourisme de la Communauté de communes Bugey-Sud travailleront à l'écriture d'un nouveau schéma touristique du territoire.

### **INVESTISSEMENTS :**

Dès septembre 2026, l'Office de Tourisme devrait récupérer l'usage total du bâtiment « 34, Grande Rue » (déménagement des services vers le nouveau siège social de la CC Bugey-Sud). Des aménagements seront ainsi, à réaliser afin d'adapter le mobilier aux besoins de l'Office de Tourisme.

D'autre part, l'Office de Tourisme envisage de faire aménager l'intérieur de camion mis à disposition par la CC Bugey-Sud pour l'usage des accueils en mobilité.

### **Orientations :**

Maintenir une gestion rigoureuse des dépenses courantes,

Renforcer et développer le réseau des partenaires touristiques,

Consolider l'offre patrimoine en requestionnant le contenu des visites guidées actuelles,

Mutualiser les moyens, humains et financiers notamment avec le service tourisme, culture et patrimoine,

Poursuivre et consolider le travail de collecte de la taxe de séjour.

### **Fonctionnement / Ressources humaines :**

- Renouvellement du CDD de droit public de la Directrice dès le 10 janvier 2026 pour une durée de 3 ans avec revalorisation de son salaire,

- Mise en place d'une convention de mise à disposition entre l'Office de Tourisme et la CC Bugey-Sud pour 30 % du temps de travail de Maxime Ballet au profit du service tourisme-culture-patrimoine,
- Revalorisation des salaires des salariés de droit privé selon la NAO des partenaires sociaux de la branche
- Revalorisation supplémentaire de certains salariés de droit privé au regard de leur prise de responsabilité et de leur montée en compétences.

#### Activité commerciale :

#### Commercialisation 2025 :

	Chiffre d'Affaires HT / net	Recettes OT HT / net
Prestation de partenariat	27 276,23 € -10 % vs 2024	
Audit Accueil Vélo	666,67 € -66,67 % vs 2024	666,67 € -64,9 % vs 2024
Boutique de l'Office	8 236,13 € -7,7 % vs 2024	6 173,22 € +103,7 % vs 2024
Visites guidées individuelles	3 337,75 € +2,66 % vs 2024	2 584,80 € +8,96 % vs 2024
Groupes et produits packagés	5 027,65 € -16 % vs 2024	3 204,42 € +43,12 % vs 2024
Gîte de la Lèbe	29 850,00 € -0,27 % vs 2024	994,99 € -16,89 % vs 2024
<b>TOTAL 2025</b>	<b>74 394,43 €</b>	<b>40 900,33 €</b>
vs 2024	80 669,81 €	41 315,09 €
	-7,78 %	- 1,01 %

#### Budget prévisionnel 2026 :

Le résultat d'exploitation après clôture (dont report) est de 79 537,60 €. Ce résultat est en hausse de 57,70 % par rapport à 2025.

La prévision de recettes réelles de la taxe de séjour est de 100 000 €.

En 2026, l'Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier procèdera à la réédition de son magazine touristique et de ses cartes promotionnelles (touristique et randonnées pédestres). La carte promotionnelle des circuits et itinéraires vélo de route sera remplacée par une brochure thématique « Vélo de route » de 32 pages et une brochure thématique « VTT / Gravel » de 16 pages. Un effort sera également fait sur la diffusion de l'information touristique avec la mise en place d'une campagne de publipostage au printemps de l'offre culture-patrimoine-sports et sur le plan de communication 2026 afin de pouvoir intégrer la valorisation de l'entrée « Culture » en lien avec le service Tourisme de la CC Bugey-Sud.

C'est pourquoi la subvention sollicitée à la Communauté de communes Bugey-Sud est sollicitée à hauteur de 362 800 €.

Cette subvention est également assortie subventions et prestations en nature accordés par la CCBS évaluées à 37 254,29 € (ajustement en attente de la clôture comptable de la CC Bugey-Sud) et listées ci-dessous. Ces informations feront l'objet d'une annexe lors du vote du Compte Administratif (principe de transparence comptable).

## Document préparatoire au DOB 2026

### Projet de budget prévisionnel

DEPENSES CHAPITRES	BP 2025	BP 2026	RECETTES CHAPITRES	BP 2025	BP 2026
<b>Fonctionnement</b>			<b>Fonctionnement</b>		
11 – Charges à caractère général	153 852,75 €	<b>168 017,16 €</b>	002 – Résultat reporté	50 434,20 €	<b>79 537,60 €</b>
12 – Charges de personnel et assimilés	361 300 €	<b>377 500 €</b>	13 – Atténuation de charges	0 €	<b>0 €</b>
22 – Dépenses imprévues	5 000 €	<b>5 000 €</b>	70 – Produits des services et ventes diverses	38 000 €	<b>35 000 €</b>
23 – Virement à la section d'investissement	23 771,10 €	<b>0 €</b>	74 – Subventions d'exploitation	362 800 €	<b>362 800 €</b>
65 - Autres charges de gestion courante	20 100 €	<b>20 100 €</b>	75 – Autres produits de gestion courante (dont TS)	102 862,12 €	<b>102 912,12 €</b>
67 – Charges exceptionnelles (TVA)	600 €	<b>600 €</b>	77 – Produits exceptionnels	0 €	<b>0 €</b>
68 – Dotation aux amortissements	5 000,87 €	<b>8 932,56 €</b>			
695 – Impôts sur les bénéfices	100 €	<b>100 €</b>			
<b>TOTAL fonctionnement</b>	569 624,72 €	<b>580 249,72 €</b>	<b>TOTAL fonctionnement</b>	569 624,72 €	<b>580 249,72 €</b>

DEPENSES CHAPITRES	BP 2025	BP 2026	RECETTES CHAPITRES	BP 2025	BP 2026
<b>Investissement</b>			<b>Investissement</b>		
001 - Solde exécution investissement reporté	0 €	<b>7 504,79 €</b>	001 - Solde exécution investissement reporté	5 528,03 €	<b>0 €</b>
20 - Immobilisations incorporelles	500 €	<b>8 432,56 €</b>	021 - Virement de la section de fonctionnement	23 771,10 €	<b>8 000,00 €</b>
21 - Immobilisations corporelles	33 800 €	<b>8 500,00 €</b>	10 - Dotations, fonds divers et réserves	0 €	<b>7 504,79 €</b>
			040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	5 000,87 €	<b>8 932,56 €</b>
<b>TOTAL investissement</b>	34 300 €	<b>24 437,35 €</b>	<b>TOTAL investissement</b>	34 300 €	<b>24 437,35 €</b>

## II. Engagements pluriannuels envisagés

Actualisation de la stratégie de développement touristique

### Axe 1. Promouvoir la marque Bugey Vélo

- Poursuivre l'appropriation par les acteurs du territoire et les organisateurs d'événements
- Développer la notoriété du territoire comme terre de vélo

### Axe 2. Soutenir les événementiels sportifs d'envergure

- Se positionner comme territoire d'aventure
- Générer des retombées économiques (nuitées et consommation touristique)
- Fédérer les acteurs, les habitants, les communes en créant une dynamique de territoire

### Axe 3. Renouveler la logique d'accueil et d'information touristique et la mise en marché de l'offre

- Prendre en compte l'évolution des comportements de la clientèle et de sa mobilité pour adapter les services
- Accompagner la professionnalisation des acteurs locaux

### Axe 4. Mettre en œuvre un plan pluriannuel de qualification des sites touristiques et naturels

- Améliorer l'offre de services sur les sites et les abords
- Concilier fréquentation touristique, préservation de l'environnement et respect des habitants

### Axe 5. Structurer, organiser et mettre en marché l'offre d'activités de pleine nature

- Flécher des spots de pratique et organiser la pratique

### Axe 6. Promouvoir et révéler les patrimoines de Bugey Sud

- Proposer une offre ludique pour les familles
- Favoriser le développement d'offres expérientielles
- Favoriser la collaboration en amont de l'élaboration d'un projet de valorisation des patrimoines

#### **Axe 7. Accompagner la création d'activités et les porteurs de projet**

- Dynamiser la création et la qualification des hébergements sur le territoire
- Susciter le développement des initiatives dans le domaine de l'économie touristique en intégrant les dimensions d'accessibilité et de développement durable

#### **Axe 8. Mettre en place des gouvernances adaptées aux enjeux de développement touristique**

- Favoriser les coopérations pour la mise en œuvre de projets touristiques
- Clarifier / adapter les modes de gouvernance

### **III. Structure de la dette**

L'EPIC Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier n'a aucune dette.

### **IV. Gestion de la dette**

Non concerné.

### **V. Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs**

#### **Evolution des dépenses – recettes**

*(Sous réserve du compte de gestion)*

	Réalisé 2025	BP 2026
Dépenses	503 319,43 €	604 687,07 €
Recettes	526 894,80 €	604 687,07 €

#### **Principaux postes de dépenses :**

- Réimpression de toutes les éditions de l'Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier dont le magazine touristique,
- Participation à 2 salons promotionnels d'envergure nationale,
- Développement de la collection de produits de la boutique de l'Office,
- Aménagement intérieur d'un des véhicules de service,
- Acquisition de matériels pour l'aménagement du 1<sup>er</sup> étage du 34, Grande Rue suite au déménagement des services de la CC Bugey-Sud.

## **Présentation relative au personnel :**

Effectif moyen : 7 salariés à temps plein et 1 salariée à 28h00.

Au 31 décembre 2025 - Nombre d'hommes : 1 – Nombre de femmes : 7

## **Rémunération – salariés de droit privé (CCN n°3175) :**

### **2024 :**

Au 1<sup>er</sup> janvier, compte tenu de l'évolution de l'inflation et de la situation actuelle difficile, les partenaires sociaux se sont réunis pour négocier une nouvelle évolution de la valeur du point d'indice pour l'année 2024.

A compter de la réalisation des entretiens annuels obligatoires, revalorisation des salaires de droit privé au regard de l'évolution des responsabilités et missions de chacun.

### **2025 :**

Au 1<sup>er</sup> mars 2025, revalorisation du point d'indice décidé par les partenaires sociaux.

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2025 : revalorisation des salaires de droit privé au regard de l'évolution des responsabilités et missions de chacun.

### **2026 :**

En attente d'information : revalorisation du point d'indice décidé par les partenaires sociaux.

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2026 : revalorisation possible des salaires de droit privé au regard de l'évolution des responsabilités et missions de chacun.

## Tableau des emplois et temps de travail

### Synthèse du tableau des emplois au 01/01/2026

	INTITULE DE POSTE	Temps de travail	Niveau de diplôme*	ECHELON - Indice
Droit privé	Adjointe de Direction	37h30	Niveau 5	CDI droit privé – 2.3 – indice 1950
	Responsable accueil	35 h	Niveau 5	CDI droit privé – 2.2 – Indice 1821
	Chargée de commercialisation et guide-conférencière	35 h	Niveau 6	CDI droit privé – 2.2 – Indice 1780
	Conseillère en séjour	28 h	Niveau 5	CDI droit privé – 2.1 – Indice 1680
	Conseillère en séjour	35 h	Niveau 6	CDI droit privé – 1.2 – Indice 1550
	Conseillère en séjour	35 h	Niveau 6	CDI droit privé – 1.2 – Indice 1550
	Référent sports nature, assistant communication	35 h	Niveau 7	CDI droit privé – 2.1 – Indice 1670
Droit public	Directrice	39h00	Niveau 7	CDD droit public – grade : attaché principal catégorie A - échelon 6 - indice brut 843 / indice majoré 719

\*Niveau de diplôme :

5 : bac +2

6 : bac +3 et +4

7 : bac +5 ou plus

## Rémunérations et avantages en nature au 31/12/2025

REPARTITION DES REMUNERATIONS	Nombre d'agents
Masse salariale inférieure à 30 000 € /an	7
Masse salariale supérieur à 30 000 € et inférieur à 40 000 €	0
Masse salariale supérieure à 40 000 €	1

Avantages en nature	13e mois	Prime sur objectif annuelle (6% maximum du mensuel net)
Salariés de droit privé	7	7

Avantages en nature	Régime indemnitaire – CIA / IFSE
Salariés de droit public	1

## **ANNEXE : NOTE GENERALE DE PRESENTATION**

### **1. Présentation de l'Office de Tourisme**

### **2. Organigramme**

### **3. Missions**

L'Office de Tourisme est une structure communautaire suite à la Loi NOTRe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, en EPIC depuis octobre 2016. L'Office de Tourisme exerce ses missions sur les 41 communes membres de la CC Bugey Sud et compte 8 techniciens permanents (7,9 équivalents temps plein).

Il dispose de 4 bureaux d'accueil : Belley, Les Plans d'Hotonnes, Champagne-en-Valromey et Culoz ainsi que d'un véhicule mis à disposition par la Communauté de communes pour les accueils en mobilité au Grand Colombier et à la cascade de Glandieu notamment.

L'Office de Tourisme est classé en catégorie II depuis le 17 janvier 2022. Renouvellement du classement prévu en 2026.

Une convention d'objectifs lie l'Office de Tourisme et la Communauté de communes Bugey-Sud.

### **Organisation de l'EPIC :**

#### **Organigramme techniciens :**

#### **Direction – pôle administratif :**

- Une directrice, en charge de la gestion, du management, de la promotion-communication, de l'observation touristique et de l'aide au développement de projets de la CCBS.

- Une adjointe de direction, régisseuse, en charge de la comptabilité, de l'administratif et de l'accompagnement et la fédération des acteurs locaux

#### **Pôle accueil-information :**

- Une responsable, référente APIDAE et pour la boutique souvenirs.

- Trois conseillers en séjour avec des missions secondaires : documentation, boutique, APIDAE, DPO, organisation d'événements.

- Un référent sports et nature / assistant communication.

#### **Pôle commercialisation :**

Une guide conférencière en charge du patrimoine, du service groupes et de la commercialisation des produits packagés.

## Le Comité de direction

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, le CoDir est composé de 11 membres titulaires et 9 suppléants.

<b>Collège des représentants de la collectivité</b>		
	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
	CASTIN Régis	GODET Pauline
	GUILLAND MARC	BAL Serge
	ROPELE Jean-Pierre	VERGAIN Thierry
	CLUZEL Annie	PONCY Daniel
	ROCHE Jean	GUITTET Thierry
	SERPOL Robert	MEURIAU Annie

  

<b>Collège socio-professionnels</b>		
<b>Catégorie</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Hébergeurs et restaurateurs	BERTHELET Cyril	
Prestataires activités sportives de pleine nature, secteur ViaRhôna	PELISSIER Michel	BELLEMIN Christophe
Prestataires activités sportives de pleine nature, secteur montagne	PERRET Alain	CHAPELAN Rémi
Gestionnaires de sites touristiques	DESMOUCELLE Laura	
Producteurs et viticulteurs	MARTIN-BARBAZ Denis	TETAZ Nicolas